AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2357
FR0012789949-FS1018

19 novembre 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2019, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 novembre 2019, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 546 706 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 5,20% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions représentant 164 450 115 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.